



COMMUNE DE VEIGNE

Appel à candidatures Concession de service public (DSP)

<p align="center">EXPLOITATION ET GESTION DU SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE VEIGNE</p>
--

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Mairie de Veigné, 02 place du Maréchal Leclerc 37250 VEIGNE tél. : 0247343636, Courriel : lemaire@veigne.fr, Adresse internet : www.veigne.fr

Type de procédure : Concession - DSP - Phase candidature

Lieu d'exécution : commune de Veigné, 37250 Veigné.

Caractéristiques principales :

Exploitation et gestion du service public de la restauration scolaire sur la commune de Veigné. Concession de service public. Confection des repas sur place, inscription, distribution, surveillance, facturation et recouvrement auprès des familles pour 75 000 repas annuels environ ainsi que pour 43 000 goûters environ par an (données transmises à titre indicatif).

Durée / date prévisionnelle de commencement des prestations : 5 ans du 01/09/2025
Au 31/08/2030.

Date limite de réception des candidatures : Vendredi 21 février 2025 à 12h00 au plus tard. Se référer au Règlement de consultation

Organisation de la consultation :

La consultation est organisée selon la procédure prévue par les articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code général des collectivités territoriales et par le Code de la commande publique.

La consultation comporte 2 phases : une phase de sélection des candidatures et une phase de sélection des offres.

Les candidatures seront ouvertes en séance non publique par la commission visée à l'article L1411-5 du Code général des Collectivités territoriales. Cette dernière examinera les candidatures sur la base des critères définis à l'article 5 du règlement de la consultation et arrêtera la liste des candidats admis à présenter une offre.

Seuls ces candidats recevront le dossier de consultation des entreprises qui comprendra un document programme présentant les équipements et les caractéristiques quantitatives et qualitatives souhaitées du service, leur permettant ainsi de constituer un dossier de présentation de leur offre.

Retrait du dossier : Sur le profil acheteur de la commune : www.e-marchespublics.com

Documents à produire : se référer au Règlement de consultation.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : Les candidats transmettent obligatoirement leur dossier par voie électronique sur le profil acheteur de la commune de Veigné à l'adresse suivante : www.e-marchespublics.com selon les conditions du Règlement de consultation

Renseignements d'ordre technique :

Monsieur Kieffer Yohann, responsable service Administration Générale Education/Jeunesse Culture/Sport/Vie Associative à la Mairie de Veigné au 02-47-34-36-51 / 06-69-41-43-26